

2 CARRAU'S MAITRE D'OEUVRES

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros

Siège social : Angle rues Ferdinand FOREST et Robert
FULTON – ZI de Jarry – 97122 BAIE-MAHAULT
RCS BASSE-TERRE 913 832 606

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le 15 décembre 2025,
A 14 heures,

Monsieur Thomas Henri CARRAU,

demeurant chez Monsieur Thierry CARRAU, à Barthélémy - 97128 GOYAVE,
agissant en qualité de Président de la société 2 CARRAU'S MAITRE D'ŒUVRES sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu des articles 4 et 25 des statuts, le Président décide de transférer le siège social de Angle rue Ferdinand FOREST et Robert FULTON ZI de Jarry 97122 BAIE-MAHAULT, à Chez Monsieur Thierry CARRAU – Les Hauts de Barthélémy - 97128 GOYAVE et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : Chez monsieur Thierry CARRAU – Les Hauts de Barthélémy – 97128 GOYAVE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.



Président
Thomas Henri CARRAU